

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Réservation d'hébergement ou d'emplacement « tourisme » par des particuliers

Coordonnées du Prestataire :

HOLIDAY MARINA RESORT, SARL ABI LEISURE PARKS, (RCS Fréjus: 412 847 626),
323 route du Littoral 83310 GRIMAUD,

Téléphone : 04.94.56.08.43 – mail : info@holiday-marina.com – site : www.holiday-marina.com

DEFINITIONS :

COMMANDE ou **RESERVATION** ou **LOCATION** : Achat des Services.

SERVICES : location saisonnière d'hébergement ou d'emplacement nu « tourisme ».

HEBERGEMENT : Tente, caravane, résidence mobile de loisirs et habitation légère de loisirs.

ARTICLE PREMIER - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toute location d'hébergement ou d'emplacement nu sur le terrain de camping Holiday Marina Resort, aux clients non professionnels (« Les Clients » ou « Le Client »), sur son site Internet www.holiday-marina.com, courrier postal ou électronique (courriels), ou dans un lieu où le Prestataire commercialise les Services. Elles ne s'appliquent pas aux locations d'emplacement destinées à l'accueil de résidences mobiles de loisir (mobil-homes) qui font l'objet d'un contrat « loisirs ».

Les caractéristiques principales des Services sont présentées sur le site internet www.holiday-marina.com ou sur support écrit -papier ou électronique- en cas de réservation par un moyen autre qu'une commande à distance.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions du Prestataire, et notamment celles applicables pour d'autres circuits de commercialisation des Services.

Ces Conditions Générales de Vente sont accessibles à tout moment sur le site Internet et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contractuel antérieur. La version applicable au Client est celle en vigueur sur le site internet ou communiquée par le Prestataire à la date de passation de la Commande par le Client.

Sauf preuve contraire et cas de force majeure, les données enregistrées dans le système informatique du Prestataire constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition si le traitement n'est pas indispensable à l'exécution de la commande et du séjour ainsi que de leurs suites, à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à : info@holiday-marina.com

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées soit en cochant la case prévue à cet effet avant la mise en œuvre de la procédure de Commande en ligne, ainsi que des conditions générales d'utilisation du site internet www.holiday-marina.com, soit, en cas de réservation hors Internet, par tout autre moyen approprié.

ARTICLE 2 – RESERVATIONS

Le Client sélectionne sur le site ou renseigne sur tout document adressé par le Prestataire les services qu'il désire commander, selon les modalités suivantes : le client remplit en ligne, ou en version papier le contrat de réservation et règle des arrhes correspondant à 50% du séjour. Le solde est à régler impérativement 14 jours avant la date d'arrivée. A défaut de réception de ce règlement sans le délai prescrit, le contrat sera considéré caduc et vous perdrez les arrhes versées au moment de la réservation.

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la Commande et de signaler immédiatement au Prestataire toute erreur. La Commande ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la Commande par le Prestataire, par courrier électronique, ou par signature du contrat en cas de réservation directement dans les locaux où le Prestataire commercialise les Services.

Toute Commande passée sur le site internet www.holiday-marina.com constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le Client et le Prestataire.

Toute Commande est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée.

Le client s'engage à ne pas élire domicile et à ne pas exercer d'activité professionnelle au sein de Holiday Marina Resort

Toute demande particulière, doit être formulée par écrit.

ARTICLE 3 – TARIFS

Les Services proposés par le Prestataire sont fournis aux tarifs en vigueur sur le site internet www.holiday-marina.com, ou sur tout support d'information du Prestataire, lors de la passation de la commande par le Client. Les prix sont exprimés en Euros et TTC. En cas de modification du taux de TVA applicable, cela entraînera une modification proportionnelle du prix TTC des tarifs en vigueur.

Les tarifs tiennent compte d'éventuelles réductions qui seraient consenties par le Prestataire sur le site internet www.holiday-marina.com ou sur tout support d'information ou de communication.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiquée sur le site internet www.holiday-marina.com dans le courriel ou dans la proposition écrite adressée au Client. Au-delà de cette période de validité, l'offre est caduque et le Prestataire n'est plus tenu par les prix.

Une facture est établie par le Vendeur et remise au Client au plus tard au moment du paiement du solde du prix.

3.1. TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour, collectée pour le compte de la commune de Grimaud, n'est pas incluse dans les tarifs. Son montant est déterminé par personne et par jour, elle s'élève à 0.66 euros par nuit pour les personnes de 18 ans et plus (tarif applicable au 01/01/20). Elle est à acquitter lors du paiement du Service et figure distinctement sur la facture.

ARTICLE 4 - CONDITIONS DE PAIEMENT

4.1. ARRHES

Les sommes versées d'avance sont des arrhes. Elles constituent un à-valoir sur le prix total dû par le Client.

Des arrhes correspondant à 50 % du prix total de la fourniture des Services commandés est exigé lors de la passation de la commande par le Client. Elles devront être réglées dès réception du contrat de location définitif et joint à l'exemplaire à retourner. Il sera déduit du montant total de la commande.

En cas d'annulation de la part du Client :

- moins de 14 jours avant la date d'arrivée prévue, les arrhes ne seront pas remboursées par le prestataire.
- jusqu'à 14 jours avant l'arrivée, les arrhes moins 40 euros de frais d'annulation seront remboursés.

4.2. PAIEMENTS

Les paiements ne seront réalisés que par voie sécurisée selon les modalités suivantes :

- par cartes bancaires : Carte Bleue, Visa, MasterCard,
- par virement bancaire, IBAN : FR76 1831 5100 0008 0088 536 Code BIC/SWIFT : CEPAFRPP831, Centre d'affaires Esterel, 183 boulevard du progrès 83480 Puget Sur Argens

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Prestataire.

Le solde du séjour doit impérativement être réglé 14 jours avant la date prévue d'arrivée. En l'absence de règlement dans les délais le contrat sera caduc et les arrhes seront perdues.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai ci-dessus fixé, ou après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, le contrat sera considéré caduc et les arrhes seront perdues.

Les paiements sont organisés de la façon suivante :

Des arrhes de 50% du prix total TTC de la réservation devra être reçu par le Prestataire au moment de la réservation en cas de réservation effectuée plus de 14 jours avant le début du séjour. Le solde TTC de la réservation sera automatiquement débité sur votre carte 14 jours avant la date d'arrivée ou devra être réglé par virement bancaire et visible sur notre compte 14 jours avant votre date d'arrivée.

Le montant total du prix de la réservation devra être reçu par le Prestataire au moment de la réservation en cas de réservation effectuée moins de 14 jours avant le début du séjour.

4.3. NON-RESPECT DES CONDITIONS DE PAIEMENT

En outre, le Prestataire se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la fourniture des Services commandés par le Client et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations après mise en demeure restée sans effet.

ARTICLE 5 - FOURNITURE DES PRESTATIONS

5.1. MISE A DISPOSITION ET UTILISATION DES PRESTATIONS

L'hébergement en mobil home ou tente de Luxe pourra être occupé à partir de 16 heures le jour de l'arrivée et devra être libéré pour 10 heures le jour du départ.

L'emplacement camping pourra être occupé quant à lui à partir de 15 heures le jour de l'arrivée et jusqu'à 10 heures le jour du départ.

Pour une arrivée, en delà des heures d'ouverture de la réception, celle-ci doit en être avisée avant 18 heures.

Toute réclamation sur l'état de l'hébergement ou de l'emplacement doit être faite à l'arrivée auprès du placeur. Toute réclamation ultérieure ne sera pas recevable.

Le solde du séjour devra être intégralement réglé

14 jours avant la date d'arrivée (sous peine d'annulation de cette location)

Les hébergements et emplacements sont prévus pour un nombre déterminé d'occupants à la location et ne sauraient en aucun cas être occupés par un nombre supérieur de personnes.

Les emplacements camping sont prévus pour 5 personnes maximum.

[Les hébergements en mobil homes, sont prévus pour 3 à 6 personnes suivant les catégories \(modèle Premier : 3 personnes, modèle Deluxe et Empire 2 chambres : 4 personnes, modèle Empire 3 chambres : 6 personnes\).](#)

Les hébergements en tentes de Luxe sont prévus pour 4 à 6 personnes selon les catégories (modèle Glamping : 4 personnes, modèle Safari : 6 personnes).

Le prestataire se réserve le droit de refuser, à l'arrivée, toute personne supplémentaire si le nombre maximum de personnes est déjà atteint.

L'ajout de tente supplémentaire, sur l'emplacement mobil home et Tente de Luxe, est interdit.

Les hébergements et emplacements seront rendus dans le même état de propreté qu'à la livraison. A défaut, le locataire devra acquitter des frais de nettoyage (au taux horaire de 60 euros, minimum 1 heure). Toute dégradation de l'hébergement ou de ses accessoires donnera lieu à remises en état immédiate aux frais du locataire.

Il est interdit de fumer à l'intérieur des hébergements (mobil homes et salle de bain privée) ainsi que dans toutes les parties communes fermées.

Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou représentants légaux.

5.2. DÉPÔT DE GARANTIE

Un dépôt de garantie, de 150 à 600 euros selon le type de location, est exigé du Client le jour de la remise des clés et lui est rendue le jour de fin de location sous déduction éventuelle des frais de remise en état. La somme sera retenue par carte bleue ou réglée en espèces.

L'état des lieux est fait en présence d'un membre du personnel de Holiday Marina Resort habilité et le dépôt de garantie sera restitué pendant les horaires d'ouverture de la Réception.

Pour un départ en dehors de heures d'ouverture de la Réception, le dépôt de garantie sera restitué après vérification l'hébergement ou de l'emplacement camping, déduction faite d'éventuels frais de nettoyage et frais de remise en état.

Ce dépôt de garantie ne constitue pas une limite de responsabilité. Si le dépôt de garantie ne s'avère pas suffisant, le preneur s'engage à parfaire la somme.

ARTICLE 6 – RETARD, INTERRUPTION OU ANNULATION DE SEJOUR PAR LE CLIENT

Il est rappelé au Client qu'il ne dispose pas du droit de rétractation prévu à l'article L. 221-18 du Code de la consommation, et ce conformément à l'article L. 221-28 alinéa 12 du Code de la consommation qui exclut ce droit pour les contrats portant sur des prestations de services d'hébergement qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée.

6.1. MODIFICATION

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée, d'un départ anticipé ou d'une modification du nombre de personnes (que ce soit pour la totalité ou une partie du séjour prévu), sauf, éventuellement, dans le cadre de l'assurance annulation/interruption de séjour si l'option est souscrite (se référer aux conditions du contrat Campez Couvert).

En l'absence de notification écrite de la part de preneur, l'hébergement ou l'emplacement réservé mais non occupé deviendra disponible à la location à partir de 12 heures le lendemain de la date d'arrivée prévue.

En cas de modification des dates ou du nombre de personnes, le Prestataire s'efforcera d'accepter autant que possible les demandes de modification de date dans la limite des disponibilités, et ce sans préjudice des éventuels frais supplémentaires ; il s'agit dans tous les cas d'une simple obligation de moyen, le Prestataire ne pouvant garantir la disponibilité d'un emplacement ou d'un hébergement, ou d'une autre date ; un supplément de prix pourra être demandé dans ces cas.

Toute demande de diminution de la durée du séjour sera considérée par le Prestataire comme une annulation partielle dont les conséquences sont régies par l'article 6.3.

Un départ prématuré ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement de la part du Prestataire.

6.2. ANNULATION DU FAIT DU PRESTATAIRE

En cas d'annulation du fait du Prestataire, sauf en cas de force majeure, la Prestation sera remboursée par, sous 60 jours à compter de l'annulation par le prestataire. Cette annulation ne pourra donner lieu au versement de dommages et intérêts.

Néanmoins, à condition que la législation applicable le permette l'établissement se réserve la possibilité de rembourser le client sous toute autre forme (notamment, un avoir).

6.3. ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit (courrier électronique ou lettre recommandée AR), et sera effective après confirmation par écrit du Prestataire.

En cas d'annulation moins de 14 jours au moins avant la date prévue d'arrivée, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, les arrhes versées à la Réservation, tel que défini à l'article 4 - CONDITIONS DE PAIEMENT des présentes Conditions Générales de Vente sera de plein droit acquis au Prestataire, à titre d'indemnité, et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement, sauf souscription de l'assurance annulation/interruption de séjour (selon les conditions prévues au contrat d'assurance Campez Couvert).

Dans tous les autres cas (plus de 14 jours avant la date prévue de Location réservée), les arrhes seront restituées après déduction des frais de traitement et de gestion de 40 euros qui resteront acquis au Prestataire.

6.4. ANNULATION EN CAS DE PANDEMIE

6.4.1. En cas de fermeture totale ou partielle de l'établissement pendant les dates du séjour réservé (à laquelle est assimilée à une mesure d'interdiction totale ou partielle d'accueil du public, dans la mesure où le Client est concerné directement par l'application de cette mesure) décidée par les pouvoirs publics, et qui n'est pas imputable au Prestataire, les sommes versées d'avance par le Client au titre de la réservation du séjour feront l'objet d'un remboursement dans un délai de 60 jours après déduction des frais de traitement et de gestion de 40 euros qui resteront acquis au Prestataire. Le prestataire se réserve le droit de rembourser sous forme d'un avoir utilisable dans un délai de 18 mois.

Le Prestataire ne saurait toutefois être tenu à un dédommagement complémentaire au-delà de ce remboursement des sommes déjà versées au titre de la réservation du séjour.

6.4.2. Par dérogation aux dispositions de l'article 6.3 ANNULATION, dans l'hypothèse où le Client serait contraint d'annuler intégralement le séjour en raison de mesures gouvernementales ne permettant pas aux participants de se déplacer (confinement général ou local, interdiction de déplacement, fermeture des frontières), alors même que le terrain de camping est en mesure d'exécuter son obligation et d'accueillir les Clients, - le Prestataire émettra un avoir correspondant aux sommes versées par le Client, déduction faite des frais de traitement et de gestion (article 3) qui resteront acquis au Prestataire. Cet avoir, non remboursable et non cessible, sera valable 18 mois.)

6.4.3 - En cas de souscription, par le Client, d'une assurance spécifique couvrant les risques énumérés à l'article 6.4.2, les indemnités d'assurance perçues par le Client viendront en déduction du montant de l'avoir.

ARTICLE 7 - OBLIGATIONS DU CLIENT

7.1. ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ET AUTRES :

Le Client hébergé sur un emplacement ou dans un hébergement doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile. Une attestation d'assurance pourra être demandée au Client et devra être produite avant le début de la prestation.

Le camping ne pourra être tenu responsable de tout vol d'objets de valeurs (bijoux, argent ...).

Le preneur pourra souscrire à l'assurance annulation/interruption de séjour au moment de la réservation, auprès de notre partenaire Campez-Couvert, pour un coût de 3.5% TTC du montant du séjour TTC. Les conditions d'assurance sont disponibles sur le site www.holiday-marina.com ou www.campez-couvert.com.

7.2. ANIMAUX

Les animaux domestiques (chiens et chats) sont acceptés, sous la responsabilité de leurs maîtres, moyennant un forfait de 3 euros par jour payables sur place.

S'agissant d'autres animaux, la demande devra être formulée par écrit à la réservation.

Dans tous les cas, les animaux devront être vaccinés et tenus en laisse.

Il est fortement déconseillé de laisser les animaux seuls pendant de longues périodes à l'intérieur ou à l'extérieur de l'hébergement.

Des distributeurs, canisacs, sont présents sur le camping et disponibles afin de conserver la propreté du camping.

7.3. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Un règlement intérieur est affiché à l'entrée de l'établissement et à l'accueil. Le Client est tenu d'en prendre connaissance et de le respecter. Il est disponible sur simple demande. Le client est personnellement responsable des troubles et nuisances par toute personne séjournant avec lui ou qui lui rende visite. En cas d'infraction grave ou répétée à ce règlement (Article 13), et après mise en demeure par le Gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat sans qu'aucun remboursement ne puisse être sollicité.

ARTICLE 8 - OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE - GARANTIE

Le Prestataire garantit le Client, conformément aux dispositions légales et sans paiement complémentaire, contre tout défaut de conformité ou vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des Services commandés.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra immédiatement informer le Prestataire, par écrit, de l'existence des vices ou défauts de conformité lors de la remise des clés.

Le Prestataire remboursera ou fera rectifier (dans la mesure du possible) les services jugés défectueux dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 60 jours suivant la constatation, par le Prestataire, du défaut ou du vice. Le remboursement s'effectuera par crédit sur le compte bancaire du Client ou par chèque bancaire adressé au Client.

La garantie du Prestataire est limitée au remboursement des Services effectivement payés par le Client. Le Prestataire ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française.

Les Services fournis par l'intermédiaire du site Internet www.holiday-marina.com du Prestataire sont conformes à la réglementation en vigueur en France.

ARTICLE 9 – PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le Prestataire, rédacteur des présentes, met en œuvre des traitements de données à caractère personnel qui ont pour base juridique :

● Soit l'intérêt légitime poursuivi par le Prestataire lorsqu'il elle poursuit les finalités suivantes :

- la prospection
- la gestion de la relation avec ses clients et prospects,
- l'organisation, l'inscription et l'invitation à des événements du Prestataire,
- le traitement, l'exécution, la prospection, la production, la gestion, le suivi des demandes et des dossiers des clients,
- la rédaction d'actes pour le compte de ses clients.

● Soit le respect d'obligations légales et réglementaires lorsqu'il met en œuvre un traitement ayant pour finalité :

- la prévention du blanchiment et du financement du terrorisme et la lutte contre la corruption,
- la facturation,
- la comptabilité.

Le Prestataire ne conserve les données que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur. A cet égard, les données des clients sont conservées pendant la durée des relations contractuelles augmentée de 3 ans à des fins d'animation et prospection, sans préjudice des obligations de conservation ou des délais de prescription.

En matière de prévention du blanchiment et du financement du terrorisme, les données sont conservées 5 ans après la fin des relations avec Le Prestataire. En matière de comptabilité, elles sont conservées 10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable. Les données des prospects sont conservées pendant une durée de 3 ans si aucune participation ou inscription aux événements du Prestataire n'a eu lieu. Les données traitées sont destinées aux personnes habilitées du Prestataire. Dans les conditions définies par la loi Informatique et Libertés et le règlement européen sur la protection des données, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement. Les personnes concernées par les traitements mis en œuvre disposent également d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base juridique l'intérêt légitime du Prestataire, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection commerciale.

Elles disposent également du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont elles entendent que soient exercés, après leur décès, les droits mentionnés ci-dessus :

Par courrier électronique à l'adresse suivante : Adresse électronique

Ou par courrier postal à l'adresse suivante : Nom, prénom Dénomination sociale Adresse postale accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

Les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

ARTICLE 10 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le contenu du site internet www.holiday-marina.com est la propriété du Prestataire et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction, diffusion, utilisation totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

En outre, le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes, etc., réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des Services au Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc., sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Il en va de même des noms, logos ou plus largement toute représentation graphique ou texte appartenant au Prestataire ou utilisé et diffusé par lui.

ARTICLE 11 - DROIT APPLICABLE - LANGUE

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 12 – LITIGES

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues entre le Prestataire et le Client seront soumis aux tribunaux de droit commun du ressort du Tribunal Judiciaire de Draguignan

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

Il peut notamment avoir recours gratuitement au Médiateur de la Consommation dont le nom et les coordonnées vous seront communiqués dès sa désignation. En cas d'échec, tout litige résultant de la formation, de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat sera de la compétence exclusive des juridictions du ressort du Tribunal Judiciaire de Draguignan.

ARTICLE 13 - INFORMATION PRECONTRACTUELLE - ACCEPTATION DU CLIENT

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa Commande, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations et renseignements visés aux articles L 111-1 à L111-7 du code de la consommation, outre les informations requises en application de l'arrêté du 22 octobre 2008 relatif à l'information préalable du consommateur sur les caractéristiques des hébergements locatifs en hôtellerie de plein air et en particulier :

- les caractéristiques essentielles des Services, compte tenu du support de communication utilisé et des Services concernés ;
- le prix des Services et des frais annexes ;
- les informations relatives à l'identité du Prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ; les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ;
- les informations relatives, aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes.

Le fait pour une personne physique (ou morale), de commander sur le site Internet www.holiday-marina.com emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.

ARTICLE 14 - FICHE DE POLICE

Aux fins de prévention des troubles à l'ordre public, d'enquêtes judiciaires et de recherche dans l'intérêt des personnes, les hôteliers, les exploitants de villages et maisons familiales de vacances, de résidences et villages résidentiels de tourisme, les loueurs de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes, les exploitants de terrains de camping, caravanage et autres terrains aménagés sont tenus de remplir, ou faire remplir, et signer par l'étranger, dès son arrivée, une fiche individuelle de police, dont le modèle est fixé par arrêté conjoint du ministre de l'intérieur, du ministre chargé de l'immigration et du ministre chargé du tourisme.

Les données personnelles ainsi collectées sont notamment :

- Le nom et les prénoms ;
- La date et le lieu de naissance ;
- La nationalité ;
- Le domicile habituel de l'étranger ;
- Le numéro de téléphone mobile et l'adresse électronique de l'étranger ;
- La date d'arrivée au sein de l'établissement et la date de départ prévue.

Les enfants âgés de moins de 15 ans peuvent figurer sur la fiche d'un adulte qui les accompagne.

Les fiches ainsi établies doivent être conservées pendant une durée de six mois et remises, sur leur demande, aux services de police et unités de gendarmerie. Cette transmission peut s'effectuer sous forme dématérialisée.

ARTICLES 15 – CONSEQUENCES D'UNE CLAUSE NON ECRITE OU NULLE

L'annulation ou le réputé non écrit d'un des articles ou d'une des clauses des présentes Conditions Générales de Ventes ne saurait porter atteinte aux autres stipulations des présentes.